

Du vendredi 31 mai au dimanche 15 septembre inclus

uniquement les VSD :

- les vendredis de 17h00 à 22h (sauf le vendredi 28 juin)
- les samedis de 11h à 22h
- les dimanches de 11h à 22h



Date limite dépôt du dossier de candidature : vendredi 19 avril 2024
Commission de sélection : lundi 29 avril 2024

TARIF

	Tarif par jour avec eau et électricité
Emplacement : Surface enherbée de 480 m ² avec fourniture de matériel pour l'installation d'une terrasse (10 tables, 30 chaises, 10 parasols) <ul style="list-style-type: none">• les vendredis• les samedis et dimanches	20 € 30 €
☞ soit pour le VSD	80 €

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les événements de la Ville de Blagnac s'inscrivent dans une démarche écoresponsable et les candidats sélectionnés devront s'engager à **respecter et mettre en avant** une démarche éco-responsable (tri des déchets, mise en place d'une consigne, vaisselle réutilisable, ...).

Les candidats qui sélectionnent une ou plusieurs périodes (voir page 3) s'engagent pour le week-end complet.

Les candidats retenus pourront s'installer à partir de 15h00 les vendredis, et 9h00 les samedis et dimanches.

Les candidats retenus pourront laisser le véhicule de restauration du vendredi au dimanche, sachant que le parc ne sera pas surveillé, ou pourront quitter les lieux tous les soirs.

Les candidats retenus devront avoir libéré l'emplacement au plus tard le dimanche à 23h30.

Les candidats retenus devront **tous les jours** sortir, installer et ranger le matériel « terrasse » fourni dans la cabane de stockage à proximité.

Les candidatures seront soumises à l'avis d'une commission municipale d'attribution qui aura lieu **le lundi 29 avril 2024**.

POSTULER

Si vous souhaitez participer, vous devrez nous adresser votre dossier de candidature comportant obligatoirement les éléments suivants :

- Le **formulaire d'identification** du candidat dûment complété,
- Si possible, un **visuel en couleur** de vos produits et de votre stand (foodtruck, remorque, étal...), **au format pdf**
- Les **documents administratifs** justifiant votre situation (voir tableau en page 6)

NB : pour les abonnés des marchés de plein vent de Blagnac, ou pour les candidats ayant déjà participé à un événement de la Ville pendant l'année en cours, la Mairie est déjà en possession des documents administratifs nécessaires à votre candidature. Il n'est pas nécessaire de les transmettre à nouveau, mais uniquement le formulaire dûment complété.

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

ENVOYER VOTRE DOSSIER

Ces documents sont à retourner par voie postale à l'adresse suivante **avant le lundi 29 mai 2023** :

Mairie de Blagnac Cabinet du Maire – Commerces et Marchés 1 place des Arts 31706 Blagnac cedex	ou par e-mail au format pdf à : contact@mairie-blagnac.fr en précisant : « A l'attention du Cabinet du Maire, Commerces et Marchés »
---	--

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Responsable	<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p>	<p>Personne(s) habilitée(s) à représenter le titulaire si absent le jour de l'événement :</p> <p>Nom commercial :</p> <p>N° SIRET :</p>
Coordonnées	<p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. portable : Tél. fixe :</p> <p>E-mail :</p> <p>Site web :</p>	
Étal	<p>Type (plusieurs choix possibles) :</p> <p><input type="checkbox"/> Remorque</p> <p><input type="checkbox"/> Camion magasin</p> <p><input type="checkbox"/> Barnum – Nombre et dimensions :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre – Précisez :</p>	
Besoins techniques	<p>Besoin en eau :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Besoin en électricité :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
		<p>Puissance électrique :</p> <p>..... kW</p> <p>..... Ampères</p> <p>Prise :</p> <p><input type="checkbox"/> Monophasée</p> <p><input type="checkbox"/> Triphasée</p>

PÉRIODES SOUHAITÉES
(vous pouvez cocher une ou plusieurs périodes, consécutives ou non)

Périodes	n° semaines	dates	nombre de jours	tarif	période(s) souhaitée(s)
Période 1	semaine 22	du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin	3	80,00 €	
Période 2	semaine 23	du vendredi 7 juin au dimanche 9 juin	3	80,00 €	
Période 3	semaine 24	du vendredi 14 juin au dimanche 16 juin	3	80,00 €	
Période 4	semaine 25	du vendredi 21 juin au dimanche 23 juin	3	80,00 €	
Période 5	semaine 26	du samedi 29 juin au dimanche 30 juin	2	60,00 €	
Période 6	semaine 27	du vendredi 5 juillet au dimanche 7 juillet	3	80,00 €	
Période 7	semaine 28	du vendredi 12 juillet au dimanche 14 juillet	3	80,00 €	
Période 8	semaine 29	du vendredi 19 juillet au dimanche 21 juillet	3	80,00 €	
Période 9	semaine 30	du vendredi 26 juillet au dimanche 28 juillet	3	80,00 €	
Période 10	semaine 31	du vendredi 2 août au dimanche 4 août	3	80,00 €	
Période 11	semaine 32	du vendredi 9 août au dimanche 11 août	3	80,00 €	
Période 12	semaine 33	du vendredi 16 août au dimanche 18 août	3	80,00 €	
Période 13	semaine 34	du vendredi 23 août au dimanche 25 août	3	80,00 €	
Période 14	semaine 35	du vendredi 30 juillet au dimanche 1er septembre	3	80,00 €	
Période 15	semaine 36	du vendredi 6 septembre au dimanche 8 septembre	3	80,00 €	
Période 16	semaine 37	du vendredi 13 septembre au dimanche 15 septembre	3	80,00 €	

MOTIVATION DE LA DEMANDE

Je soussigné.ee(merci de cocher les cases) :

- confirme avoir pris connaissance des conditions de participation de LA BUVETTE DES RAMIERS 2024, et m'engage à les respecter,
- m'engage à respecter la dimension éco-responsable LA BUVETTE DES RAMIERS 2024,
- m'engage à être couvert, a minima, par les assurances suivantes :
 - responsabilité garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité qu'il peut encourir à raison des dommages corporels matériels et immatériels causés à des tiers, notamment du fait de son activité ou de celle des personnes agissant pour son compte. Il est précisé à ce titre que l'exposant devra être couvert en ce qui concerne « l'intoxication alimentaire » ;
 - assurance couvrant les biens propres de l'occupant et de son personnel ainsi que tous agencements, embellissements et installations dont il est propriétaire et/ou dont il a la garde à quelque titre que ce soit, à concurrence de leur valeur réelle ;
 - assurance couvrant le recours possible des voisins et des tiers ;
 - assurance couvrant les risques inhérents à l'occupation du site, et notamment l'incendie, dommages électriques, etc.
-  m'engage à fournir les attestations d'assurance correspondantes.

Le,Signature :

⚠ Rappel : pour les candidats abonnés des marchés de plein vent de Blagnac ou ayant déjà participé à un événement organisé par la Ville durant l'année en cours, la Mairie est déjà en possession des documents administratifs nécessaires à votre candidature. Il n'est pas utile de les transmettre à nouveau, sauf si un document n'est plus en cours de validité ou s'il y a eu une modification d'activité/statut. Par contre, le formulaire de candidature doit être complété et transmis.

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance multirisque professionnelle couvrant l'activité ambulante, les dommages aux biens, et l'intoxication alimentaire en cours de validité – **attention ces 3 mentions doivent apparaître clairement sur l'attestation**
- RIB
- Attestation SIRENE de moins de 3 mois
- Photocopie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante en cours de validité (*sauf pour les professionnels domiciliés à Blagnac*) délivrée par la Chambre de Commerce ou la Chambre des métiers
- Labels, certifications des produits (le cas échéant)
- Attestation de formation en matière d'hygiène alimentaire HACCP ou Diplôme de formation dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration (*décret 2011-731 du 24 juin 2011 : <http://www.legifrance.gouv.fr> décret entré en application le 1^{er} octobre 2012*) - attestation valable sans limite dans le temps

+ POUR LES DÉBIT DE BOISSONS (boissons avec alcool du 3^{ème} groupe uniquement) :

- Récépissé de la déclaration Débit de boissons à consommer sur place ou à emporter (Cerfa 11542*05) - Cette déclaration est valide tant qu'il n'y a pas de modification de l'activité

+ POUR LES PERSONNES HABILITÉES À REPRÉSENTER LE OU LES TITULAIRES

POUR LES SALARIÉS	POUR LES CONJOINTS COLLABORATEURS
<input type="checkbox"/> Photocopie de la pièce d'identité <input type="checkbox"/> Photocopie du contrat de travail ou attestation de travail <input type="checkbox"/> Photocopie du dernier bulletin de salaire	<input type="checkbox"/> Photocopie de la pièce d'identité <input type="checkbox"/> Photocopie de la carte conjoint collaborateur OU <input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation conjoint collaborateur de la Chambre de Commerce ou de la Chambre des métiers et de l'artisanat

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies à partir du présent formulaire font l'objet d'un traitement exclusivement destiné à l'organisation et à la mise en œuvre de la mission d'intérêt général de la gestion de la restauration ambulante sur le domaine public en charge par la Ville de BLAGNAC.

La Ville de BLAGNAC, à travers son service gestionnaire des Commerces et Marchés, est le responsable de ce traitement (Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Cabinet du Maire – Commerces et Marchés – 1 place des Arts – 31706 BLAGNAC Cedex / contact@mairie-blagnac.fr / 05 61 71 72 00).

Ces données sont nécessaires à l'instruction de votre demande d'autorisation d'occupation d'un emplacement sur le domaine public de la Ville de BLAGNAC.

Dans le cas où votre demande serait acceptée, vos données personnelles pourront être conservées tout au long de la durée de votre autorisation d'occupation, puis un an à compter de la date de fin de votre activité sur le domaine public de la Ville.

Ces délais passés, ces données ainsi que les documents fournis à l'appui de votre demande et constituant votre dossier d'exposant seront détruits.

Dans le cas où votre demande ne serait pas acceptée, vos données personnelles pourront être conservées un an à compter de la date de réception de votre demande.

Ce délai passé, ces données et les documents fournis à l'appui de votre demande seront détruits.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles et d'en obtenir une copie, ainsi que d'un droit de rectification de données personnelles inexactes.

Sous réserve de préciser le motif justifiant la mise en œuvre, vous disposez également d'un droit d'effacement de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation du traitement de celles-ci.

Enfin, vous disposez d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Si un tel droit est exercé à l'égard de données indispensables à la gestion d'un emplacement sur le domaine public de la Ville de BLAGNAC, l'exercice de ce droit équivaldra au renoncement de votre part à occuper un emplacement sur le domaine public de la Ville de BLAGNAC.

Cette demande peut être effectuée à tout moment selon les modalités prévues dans le règlement du marché concerné.

Pour l'exercice de l'ensemble de vos droits ou toute information sur le traitement de données personnelles géré par le service gestionnaire des Commerces et Marchés de la Ville de BLAGNAC, vous pouvez contacter soit :

- Directement ce service gestionnaire : Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Cabinet du Maire – Commerces et Marchés – 1 place des Arts – 31706 BLAGNAC Cedex / contact@mairie-blagnac.fr, à l'attention du Cabinet du Maire – Commerces et Marchés / 05 61 71 72 00
- Le Délégué à la protection des données (DPO) : Mairie de Blagnac – Délégué à la protection des données (DPO) – 1 place des Arts – 31706 BLAGNAC Cedex / dpo@mairie-blagnac.fr / 05 61 71 72 00

En cas d'exercice d'un ou plusieurs de vos droits, veuillez préciser sur quelles données de traitement votre demande porte et accompagner celle-ci de la copie de votre pièce d'identité.

En cas d'insatisfaction quant à la manière dont vos données personnelles ou vos demandes relatives à ces dernières sont traitées, vous pouvez prendre contact avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 07 / www.cnil.fr